

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS729

présenté par

M. Guedj, M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, Mme Keloua Hachi, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article liminaire qui entérine une réforme des retraites commandée par l'impératif d'équilibrer les comptes publics suite aux nombreux cadeaux fiscaux accordés aux ménages les plus riches (suppression de l'ISF, introduction de la *flat tax*) et aux grandes entreprises (suppression de la CVAE, etc.).

Nous sommes en effet convaincus qu'il y a d'autres solutions pour équilibrer notre système de retraite, et notamment la réhabilitation de la cotisation sociale.

Alors que le Gouvernement cherche 17,7 milliards d'euros d'ici 2030, les députés signataires du présent amendement soulignent que les exonérations de cotisations sociales coûteront à la seule branche Vieillesse de notre Sécurité sociale 18,9 milliards d'euros en 2023 (source : PLFRSS pour 2023).